



Direction Emploi et développement des
compétences

Décision n° 2026 - 88

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable de service du
développement économique et commerces à la direction Économie et Emploi Responsables**

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n° 2025-66 du 08 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8,2 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction direction Économie et Emploi Responsables, un emploi de responsable de service du développement économique et commerces, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Assurer l'animation et la relation de proximité de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes avec les entreprises et les commerçants, ainsi que la relation aux élus de la Ville de Nantes, adjoints thématiques et aux adjoints de quartiers pour les sujets concernant la politique publique sur le secteur du pôle Nantes Centralité.
- Animer et encadrer le service développement économique et commerces. Prioriser et cadencer les projets et les actions du service.
- Assurer l'animation économique sur le sujet des transitions écologiques et sociales (RSE)

- Participer au suivi des opérations d'aménagement à vocation économique, proposer et assurer le suivi des études et projets de développement économique et dialoguer avec les acteurs (promoteurs, SAMOA).

- Accompagner les entreprises et les commerces du territoire.

- Assurer la relation aux élus de quartier et aux adjoints de la Ville de Nantes sur les sujets économiques et mettre en œuvre le volet économique du contrat de territoire.

- Gérer l'accueil des porteurs de projet en commerce et les recherches locatives, accompagner le déploiement du guichet unique pour les commerçants et être l'interlocuteur quotidien de l'adjoint au commerce et des adjoints de quartiers de la Ville de Nantes.

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable de service du développement économique et commerces à la direction Économie et Emploi Responsables est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché à savoir au minimum indice Brut 444 et au maximum indice Brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

04 MARS 2026

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du Personnel

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

04 MARS 2026